

Services à la population

Le pôle « Services à la population » regroupe les activités suivantes : l'état civil, les opérations funéraires, les élections, le recensement, l'accueil, le courrier, le vaguemestre et la police municipale. Il compte dix agents encadrés par un directeur.

ÉTAT CIVIL ET ÉLECTIONS

Ce service gère toutes les procédures de recueil des demandes et délivrance d'actes d'état civil (naissance, mariage, décès, autorisations de sortie de territoire, attestations d'accueil d'étrangers, certificat d'hérédité...). Il a également en charge les cartes nationales d'identité. Les opérations funéraires sont de son ressort ainsi que la gestion des concessions funéraires. Il veille à l'organisation des scrutins électoraux et assure la tenue de la liste électorale. Il organise également les recensements de la population.



De gauche à droite : Chantal, Martine et Eliane

ACCUEIL, COURRIER ET VAGUEMESTRE

Ce service accueille la population (accueil physique et téléphonique), l'informe et l'oriente dans ses démarches administratives et recherches de renseignements concernant la vie municipale et les services de la ville ou de la Métropole. Il gère l'enregistrement du courrier et son suivi afin d'assurer des réponses les plus rapides possibles. Il a aussi pour mission l'organisation du recensement militaire (ou recensement citoyen) des jeunes français à partir de 16 ans. Le vaguemestre aide au tri et envoi du courrier. Il transmet tous les documents nécessaires au fonctionnement des services à l'intérieur et à l'extérieur de la collectivité.



De gauche à droite : Brigitte et Marie-Ange à l'accueil ; au courrier, Joachim, vaguemestre et Laurent Raynier, directeur du Pôle.

POLICE MUNICIPALE

Par délégation de Madame le Maire, les policiers municipaux doivent assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques sur le territoire communal. Ils sont donc chargés de faire respecter les arrêtés du maire. Ils constatent, par procès-verbal, toute infraction à ces arrêtés ainsi qu'aux codes et lois pour lesquels ils sont compétents (conflits de voisinage, maintien de l'ordre lors de manifestations communales, verbalisation des infractions au code de la route, surveillance de la sortie des écoles...).

Ils ont avant tout une mission de prévention et de sensibilisation auprès des administrés.



L'équipe de la police municipale avec Mme Vézian

Les projets

L'accent sera tout d'abord mis sur un accueil facilitant les démarches administratives des habitants et s'inscrivant dans une démarche de modernisation des services à la population. Pour cela, une réflexion va d'abord être menée afin d'améliorer l'espace d'accueil. Aussi, le hall de l'Hôtel de Ville devrait être prochainement restructuré.

Une démarche de certification sera également engagée permettant d'offrir une réponse individualisée à chaque demande. Le but est d'aller vers le guichet unique visant à améliorer la satisfaction des administrés en réduisant les temps d'attente et en proposant une information pertinente.

Enfin, la dématérialisation des démarches administratives devrait être mise en place dans les prochains mois.